

## Paritaire Rhodia sur les Salaires du 31 janvier 2006

Après une journée de négociations très difficile, voici les propositions de la Direction soumises à signature :

**Elle soumet un accord global qui comprend les chapitres suivants :**

### 1. Salaires 2006 :

Application au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des mesures suivantes :

Niveaux de salaires de base	Augmentations collectives au 1 <sup>er</sup> janvier	Budgets Aug. Individuelles (AI, en % de la masse salariale) AI au 1 <sup>er</sup> janvier
Inférieur à 1800 €	+ 1,3%	1% pas d'AI inférieures à 20 €
Entre 1800 et 2100 €	+ 1,15%	1,15% pas d'AI inférieures à 20 €
Supérieur à 2100 €	+0,75 %	1,55% pas d'AI inférieures à 20 €
forfaités	0	2,3% pas d'AI inférieures à 20 €

Primes de vacances et compléments familiaux des sites : + 2%

### 2. JOURNÉE de SOLIDARITÉ (ex-Lundi de Pentecôte, + 7 heures de travail par an) :

Cette journée ne sera pas appliquée dans le Groupe en France. Les durées actuelles restent les mêmes. Pas d'impacts sur RTT ou RCJF.

### 3. PRÉVOYANCE :

Mise en place d'une prévoyance sur les années 2006, 2007 et 2008 avec cotisation de 2,78% sur le salaire (au lieu de 1,95%), et maintien intégral des garanties actuelles. Répartition de la cotisation à 60% Rhodia / 40% salarié.

Précisions : la DG a fait un chantage en fin d'année sur sa participation au financement de la prévoyance. En effet, le régime étant en très fort déficit, et pour garder le même niveau de prestation, il faut que la cotisation monte à 2,78% au lieu de 1,95 %. En cas de désaccord, il n'y aurait plus eu de prévoyance le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Un accord de dernière minute, le 2 décembre, a permis de maintenir la prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier, a mis en place un régime transitoire de 3 mois, avec une cotisation à 2,68%. L'accord indiquait qu'une négociation devait se tenir, pour trouver une solution, avant le 10 mars, sinon la cotisation passerait à 1,95% au 1<sup>er</sup> mars avec baisse du niveau des prestations à concurrence.

Pour la CFDT, la baisse des prestations, notamment celles liées au décès, à l'incapacité de travail et à l'éducation des enfants serait très injuste pour les salariés ! Nous sommes donc pour un maintien des prestations, quitte à augmenter les cotisations.

## **Commentaires CFDT :**

***La négociation a été très difficile. Seuls deux points dans ce texte global sont positifs : la journée de solidarité et la Prévoyance. Par contre, sur les salaires, la DG est très loin de nos revendications, notamment sur les augmentations collectives qui ne couvrent pas l'inflation prévisible de 2006 et l'absence de talon pour les bas salaires. Nous avons fait de multiples contre-propositions, mais en vain, la DG restant inflexible sur la question salariale !***

**En cas de NON SIGNATURE, la DG appliquera les mesures unilatérales suivantes :**

### **Salaires 2006 :**

Application au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des mesures suivantes :

Niveaux de salaires de base	Augmentations collectives au 1 <sup>er</sup> janvier	Budgets Aug. Individuelles (en % de la masse salariale) AI au 1 <sup>er</sup> janvier
Inférieur à <b>1675</b> €	+ 1 %	1,3 %
Entre <b>1675</b> et <b>2000</b> €	+ 0,8 %	1,5 %
Supérieur à <b>2000</b> €	+0,5 %	1,8 %
forfaités	0	2,3%

Primes de vacances et compléments familiaux : + 1,6 %

### **JOURNÉE de SOLIDARITÉ (ex-Lundi de Pentecôte, + 7 heures de travail par an) :**

Application de la journée de solidarité par augmentation de la durée du travail de 7 heures par an dans les sites (la Direction prend le soin de préciser que seule la durée augmente de 7 heures, donc pas d'impacts sur le nombre de RCJF des salariés postés).

### **PRÉVOYANCE :**

Pas de décision sur la prévoyance. Reprise des négociations sur la mise en place d'un régime à la fin de l'accord provisoire en cours. En cas d'échec au 31 mars, application d'une prévoyance à 1,95% de cotisation avec baisse des garanties correspondantes.

### **Positionnement CFDT :**

***Le délai de signature est de 15 jours, c'est-à-dire le 14 février. Les sections CFDT vont maintenant consulter leurs adhérents et écouter les salariés sur les résultats de cette négociation. Nos orientations et décisions seront prises après ces contacts, en liaison avec nos partenaires syndicaux.***

**LA CFDT M'INTÉRESSE, J'ADHÈRE ! :**

**NOM, PRÉNOM :** \_\_\_\_\_ **TEL :** \_\_\_\_\_

**SERVICE :** \_\_\_\_\_

**Désire adhérer à la CFDT. /**  
**(À remettre à votre Délégué ou au LOCAL CFDT.)**

**Adhérez à la CFDT !**

